



La prise en compte des écosystèmes au niveau local est essentielle pour **enrayer la perte de biodiversité**. L'un des enjeux pour Grand Poitiers Communauté Urbaine est donc de préserver ce patrimoine naturel, cela se concrétise par :

➤ **La prise en considération des espaces naturels** qu'ils soient urbains ou non, en adaptant **le mode de gestion**.

Ces espaces naturels servent aujourd'hui d'**habitat de substitution** pour les espèces animales et végétales. Ils jouent le rôle de **corridors écologiques** (trames vertes et bleues).

➤ **La restauration des milieux naturels publics** (propriété des Collectivités) au travers de :

- la mise en place de notice de gestion permettant un entretien adéquat
- la réhabilitation des mares, cours d'eau et frayères qui sont de formidables réserves de biodiversité
- la gestion optimisée des anciennes peupleraies de production
- la revégétalisation adaptée des rives pour maintenir les berges
- l'aménagement d'anciens ouvrages hydrauliques publics (effacement de seuils,...) qui sont des freins pour le passage et la reproduction des poissons
- la création de passes et caches à poissons.

➤ **La protection des espèces** (faune et flore) au travers de :

- la réalisation régulière d'inventaires de la faune et de la flore. Mieux connaître, c'est mieux protéger !
- l'accompagnement à l'installation de nichoirs pour tous types d'oiseaux (faucon pèlerin dans les clochers, oiseaux de jardin dans les écoles,...), d'abris à chauve-souris sur le patrimoine bâti de Grand Poitiers, d'installation de ruches ou de corridors à hérissons
- l'animation scolaire autour de la protection des espèces.

➤ **La lutte contre les espèces exotiques envahissantes :**

Les espèces exotiques envahissantes sont une cause importante de la perte de biodiversité car elles se développent au détriment des espèces locales et peuvent même présenter des dangers directs pour l'homme. Des campagnes d'arrachage sont organisées très régulièrement, elles sont concentrées essentiellement sur **trois espèces de plantes** :

- La jussie qui se propage le long des cours d'eau par bouturage. La plante commence par coloniser les berges et peut s'étendre sur tout le cours d'eau ou le plan d'eau jusqu'à asphyxie de toute vie.
- La renouée du Japon qui a une capacité à se reproduire et à éliminer ses concurrents. Elle a développé une véritable stratégie de compétition envers les autres plantes par la sécrétion de substances au niveau ses racines faisant mourir les racines des plantes avoisinantes. Son feuillage dense empêche tout développement d'autres végétaux par manque de lumière.

- La berce du Caucase qui est une plante vivace géante de 2 m à 5 m de haut. Son contact direct sensibilise la peau aux rayonnements solaires, créant alors de graves brûlures et cloques, pouvant mener à une hospitalisation. Elle contribue à l'érosion des sols mis à nu en hiver, en particulier le long des cours d'eau.

D'autres espèces de végétaux (ailanthe, raisin d'Amérique,...) font l'objet d'une surveillance accrue de la part des services de Grand Poitiers.

**GRAND POITIERS**

Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 Poitiers Cedex

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du